



COMPTE RENDU CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX PAYS DU 6 MARS 2018

Collège Habitants :

Présents : Mme FAHY, Mme GIGLIO, M. GILLES, M. KOUKPAKI, Mme TOURIGNY,
M. ZAOUI

Excusé : M. GUILLAUME

Absents : M. EL FATOUHI, M. ROLLIER, Mme SZTRENKREC

Collège élus :

Présents : M. PERIDON, Mme GILLES, Mme REDSTONE

Excusée : Mme LABORDE

Administration :

Présentes : Mme LACOMBE-CORDIER, Mme BOYER

Validation du compte rendu de la réunion du 9 novembre 2017

Point sur le tournoi de pétanque interquartier

Une réunion entre co-vice présidents a été organisée le 1^{er} mars 2018 pour l'organisation du tournoi.

Il aura lieu les dimanche 3 juin dans chaque quartier puis 10 juin pour la finale au parc des sports Alain Mimoun.

Les inscriptions se feront sur la boîte mail du collège habitants Prévert, jusqu'au 26 mai.

Le tournoi est ouvert à tous les habitants de Combs-la-Ville dès 14 ans, par équipe de 2.

L'association des commerçants propose un partenariat pour financer les coupes.

La commune relaiera l'information sur les moyens de communication de la ville et s'occupe de la conception des affiches et de 10 000 flyers, qui seront distribués par les habitants dans leur quartier.

La commune fera un affichage sur chaque terrain pour informer les habitants que les terrains seront utilisés pour le tournoi des conseils de quartier durant ces deux dimanches après-midi.

-Carrefour Rue Sermonoise/Rue de Moissy : demande d'installation d'un miroir et problème de stationnement

Le collège habitants demande l'installation d'un miroir au niveau de la priorité à droite car pas de visibilité. La réponse est négative car les miroirs donnent une impression de visibilité et faussent la distance, ce qui peut impacter la prudence des conducteurs.

Concernant le stationnement gênant et dangereux à l'entrée de la rue de Moissy côté rue Sermonoise, les bandes jaunes vont être enlevées. Il y a une différence entre la bande jaune et l'absence de bande jaune dans le code de la route. En effet le fait de stationner le long d'une bande jaune est passible d'une amende à 17€ même si c'est dangereux. Il n'y a pas de possibilité de faire enlever le véhicule. Alors que stationner au même endroit dangereux sans bande jaune, c'est 135€ d'amende et possibilité d'enlever le véhicule.

Rappel du code de la route : Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers. Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.

-Dégradation des trottoirs rue de Moissy et de la placette allée des Vanneaux

Une reprise de la chaussée a été effectuée du 11 au 22 décembre 2017 allée des Vanneaux, allée des Verdiens et rue de Moissy.

Au niveau des placettes, il y a des ornières. Elles seront remises en état et des grosses pierres y seront stockées afin d'empêcher le stationnement.

Il est signalé la présence d'une haie rue de Moissy qui gêne la circulation des piétons.

L'information sera transmise aux services techniques pour demander au propriétaire d'intervenir.

- Nid de poule rue Sermonoise (route départementale)

Ce sera rebouché mais il s'agit d'une route départementale, sur laquelle la commune ne peut pas intervenir directement. Une demande a donc été faite par la mairie auprès du Conseil départemental.

- Demande de plot sur le terre-plein devant le Val d'Yerres

Un plot a été installé le 9 novembre 2017, jour du conseil de quartier, pour éviter le passage de véhicules à cheval sur le terre-plein central.

Il est signalé que plusieurs plots ont déjà été installés à cet endroit et ont disparu ou sont percutés par des camions.

-Stationnement gênant rue Marguerite Yourcenar/ Paul Gauguin et avenue des Tilleuls/rue de la Grande Ferme

Comme pour la rue de Moissy, les bandes jaunes vont être retirées, ce qui permettra en cas de stationnement gênant l'enlèvement du véhicule et des amendes plus élevées (135€) , en espérant que cela permettra de limiter ces incivilités.

Pour rappel, les amendes ne sont pas reversées directement à la commune. Il y a une redistribution faite en fonction des tailles des communes.

Il est signalé la présence d'un miroir dégradé face au parking rue Paul Gauguin. Le signallement sera transmis aux services techniques.

Un test est en cours rue Devemy avec des chicanes matérialisées provisoirement pour réduire la vitesse et créer du stationnement.

- Enlèvement des tags sur les murs des particuliers

Les services techniques disposent d'une équipe chargée d'effacer les tags.

Pour les effacer sur les murs des particuliers, cela nécessite que le propriétaire porte plainte au commissariat et fasse une demande à la mairie.

Certaines villes font payer ce service aux habitants concernés, ce qui n'est pas le cas à Combs-la-Ville.

Dans le cas de murs tagués régulièrement, il est fait remarquer la lourdeur de porter plainte à chaque fois. Cette procédure est pourtant nécessaire. Il y a la possibilité de déposer des pré-plaintes en ligne.

- Véhicule brûlé à la borne blanche

Ce véhicule se trouve sur la commune de TIGERY, à la limite de Combs-la-Ville. Tigery s'est dotée récemment d'une police municipale. Notre police municipale l'a interpellée sur ce sujet. La gendarmerie chargée de ce secteur avait déjà été informée par les services de la mairie.

- Dépôt sauvage dans le chemin rural direction Egrenay

Ce dépôt a été retiré par les services de la mairie. Un aménagement avec barrières et plantations de végétaux est à l'étude pour empêcher l'accès aux chemins et donc les dépôts. Le collège habitants ne doit pas hésiter à être force de proposition s'il a des idées pour empêcher ce fléau.

- Modalité d'accès à la déchetterie

Depuis le 2 janvier 2018, un système de lecture de plaques a été installé à la déchetterie de Varennes Jarcy et sera prochainement en service à la déchetterie de Combs-la-Ville. Il faut donc s'inscrire au préalable, 24 passages par an sont gratuits pour les véhicules sans remorque, 12 passages par an pour les véhicules avec remorque et 6 passages par an pour les utilitaires. Au-delà de ce nombre de passages gratuits, l'accès à la déchetterie sera payant et se fera uniquement à la déchetterie de Varennes-Jarcy.

- Projet Lecture et partage : abandon

Il n'y a pas assez de commerçants voulant y participer, le collège habitants a déjà en charge le tournoi de pétanque à organiser et préfère donc rester mobilisé sur le tournoi pour le moment.

- Points supplémentaires

Il est signalé une problématique de stationnement gênant rue de la grande ferme avec une camionnette stationnée régulièrement sur le trottoir. Il est demandé le prolongement des barrières sur ce trottoir pour empêcher le stationnement.

Un habitant présent est venu nous parler d'un problème de stationnement rue Batelière essentiellement le soir et le week-end gênant l'accès à son entreprise. Ces problématiques seront transmises aux services techniques et à la police municipale.

- **Prochain conseil de quartier le jeudi 14 juin**

La séance est levée

**Le maire-adjoint
en charge de l'animation des conseils de quartier,**

La co-vice Présidente,

M. PERIDON

Mme TOURIGNY